

MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Marché N° 95-2026

QUESTIONS / REPONSES DES CANDIDATS

Question n°1

Question du candidat :

Pouvez-vous nous transmettre les tonnages de l'année 2025 s'il vous plaît ?

Réponse :

Vous trouverez ci-dessous le tableau qui complète l'annexe du CCTP

Evolution des tonnages collectés

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Omr	6 886	6 915	6 480	6 037	5 927	5 629	4 101	3 938	3 950	3 819	3 541	3 296	3 008
Biodéchets	3 381	3 396	2 912	2 963	2 903	2 644	2 940	3 341	3 346	3 124	3 072	2 881	2 767
Emballages	600	801	900	867	923	938	1304	1635	1729	1755	1789	1842	1856
Papiers	970	866	890	880	930	861	844	696	723	661	559	520	408
Verre	1889	1842	1775	1790	1844	1840	1756	1879	1913	1876	1835	1823	1780

Tonnages collectés en PAV

Question n°2

Question du candidat :

Pouvez-vous nous confirmer que les éléments de salaires sont valables à ce jour. Si tel n'est pas le cas, pouvez-vous nous transmettre les éléments de salaires à jour.

Réponse :

Vous trouverez ci-dessous le tableau qui annule et remplace celui de l'annexe au CCAP avec les rémunérations mises à jour

Marché de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE

Prestataire : OURRY

ETP (*) affectés au lot
19

(*) Equivalent Temps Plein

Lot 1: collecte au porte à porte

LOT	Flux (TRI)	Collaborateur (A, B, C...)	Qualification (Chauffeur, Chauffeur/Ripeur, Ripeur)	% d'affectation (sur le lot concerné)	Nature du contrat (CDI, CDD autres)	Convention collective de rattachement (CCNAD...)	Coefficient	Ancienneté	Date de naissance	Salaire mensuel brut de base (hors charges employeur)	Primes, indemnités (hors charges employeur) Brute	Primes, indemnités (hors charges employeur) Netle	Rémunération annuelle brute totale chargée	Collaborateur concerné par un transfert potentiel (Oui ou Non)
1	OMR/ BIO/ EMB	1	CHEF D'EQUIPE	100%	CDI	CCN DECHETS	167	19/11/2007	22/04/1970	3 160,00	15 576,20	2 268,31	82 512,61 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	2	AGENT DE MAINTENANCE POLYVALENT	100%	CDI	CCN DECHETS	118	01/01/2006	24/06/1973	2 259,00	11 368,61	2 328,31	60 043,23 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	3	CONDUCTEUR MATERIEL COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	110	01/06/2002	28/03/1971	2 082,00	12 962,29	3 109,31	60 028,75 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	4	CONDUCTEUR PL COLLECTE - RIPEUR	100%	CDI	CCN DECHETS	110	01/09/2016	05/04/1969	2 082,00	11 711,82	3 109,31	58 153,04 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	5	CONDUCTEUR MATERIEL COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	110	30/12/2014	28/07/1970	2 082,00	9 122,96	3 109,31	54 269,75 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	6	CONDUCTEUR MATERIEL COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	110	01/07/1996	29/05/1969	2 082,00	12 801,61	3 109,31	59 787,73 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	7	CONDUCTEUR MATERIEL COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	110	16/06/2003	03/03/1965	2 082,00	12 030,42	3 109,31	58 630,94 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	8	EQUIPIER DE COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	104	01/02/1992	23/07/1969	1 973,00	10 705,06	2 328,31	53 899,90 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	9	EQUIPIER DE COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	104	09/04/2018	22/06/1976	1 973,00	11 889,81	2 328,31	55 677,03 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	10	EQUIPIER DE COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	104	07/06/2010	16/02/1982	1 973,00	11 503,43	2 328,31	55 097,46 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	11	ASSISTANT(E) D'EXPLOITATION	100%	CDI	CCN DECHETS	118	31/10/2020	09/08/1977	2 260,00	4 391,50	1 237,20	48 504,45 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	12	CONDUCTEUR PL COLLECTE - RIPEUR	100%	CDI	CCN DECHETS	110	01/11/2020	30/03/1989	2 082,00	10 112,95	3 109,31	55 754,74 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	13	EQUIPIER DE COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	104	01/11/2020	24/07/1984	1 973,00	8 354,68	2 328,31	50 374,33 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	14	CONDUCTEUR PL COLLECTE - RIPEUR	100%	CDI	CCN DECHETS	110	13/02/2023	29/09/1989	2 082,00	7 884,50	3 109,31	52 412,06 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	15	CONDUCTEUR PL COLLECTE - RIPEUR	100%	CDI	CCN DECHETS	110	01/06/2025	23/02/1997	2 082,00	6 349,43	3 109,31	50 109,46 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	16	CONDUCTEUR PL COLLECTE - RIPEUR	100%	CDI	CCN DECHETS	110	03/02/2026	06/10/1983	2 082,00	2 828,02	3 109,31	44 827,34 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	17	EQUIPIER DE COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	100	16/02/2026	11/12/2002	1 898,00	2 586,38	2 328,31	40 371,88 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	18	EQUIPIER DE COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	104	07/07/2025	18/08/1994	1 949,00	7 471,02	2 218,31	48 506,84 €	Oui
1	OMR/ BIO/ EMB	19	EQUIPIER DE COLLECTE	100%	CDI	CCN DECHETS	104	14/04/2025	21/11/1997	1 949,00	3 225,74	2 218,31	42 138,92 €	Oui

OURRY
 Ferme des Fusées - 77390 CHAMPDEUIL
 S.A.S. au Capital de 1.341.450 €
 Siren 786 650 077
 Tél. 01.64.14.18.00 - Fax 01.64.14.18.09

Question n°3

Question du candidat :

Pouvez-vous nous confirmer qu'à ce jour, les collectes des points de collectes à fréquences particulières (de l'annexe 5) ne concernent que les ordures ménagères et les biodéchets et que la fréquence de collecte des emballages pour ces producteurs est en C0.5 ?

Réponse :

Oui.

Question n°4

Question du candidat :

Il est demandé au prestataire à l'article 11.1 du CCTP de s'engager sur la date de livraison des véhicules neufs. Afin d'être en mesure de formuler cet engagement, pourriez-vous nous transmettre la date prévisionnelle de notification du contrat.

Réponse :

Nous estimons que la notification devrait intervenir aux alentours du 15 octobre 2026

Question n°5

Question du candidat :

Concernant les prix PU10 « Plus ou moins-value pour l'ajout ou le retrait d'un producteur en C1 (Emballages - Bio) » et PU11 « Plus ou moins-value pour l'ajout ou le retrait d'un producteur en C2 (Emballages - Bio) », pouvez-vous préciser combien de points supplémentaires attendus en emballage ?

Cordialement

Réponse :

Nous ne sommes pas en mesure d'anticiper le nombre précis de demandes que formuleront les producteurs concernés. Ces variations resteront toutefois très marginales Il peut s'agir de développement ou de réduction d'activité des producteurs concernés. La collectivité souhaite disposer d'un tarif identifié pour ajuster le forfait de collecte à la hausse ou à la baisse, en fonction de la réalité des prestations effectuées.

Questions n°6

Questions du candidat :

- Dans la formule de révision, la part gazole nous semble surestimée. En effet, l'indice « Gazole professionnel » du CNR est pondéré par 20%. Or, la part de carburant dans le total de nos coûts prévisionnels représente environ 10%.
Compte-tenu du contexte du mois 0 (mars 2026), avec des indices de gazole élevés, et de la pondération élevée du gazole dans la formule, nous serions contraints (avec la formule actuelle) de provisionner une partie des révisions négatives qui auraient lieu dès que l'indice « gazole professionnel » redescendra.
Afin d'éviter cela, et de vous proposer un prix optimisé, serait-il possible de revoir la pondération de la formule de révision ?
Nous vous proposons par exemple la formule suivante : $V_n = V_o * (0,20 + 0,55 * ICMO3_n / ICMO3_o + 0,10 * CNR_{GHT}_n / CNR_{GHT}_o + 0,15 * CNR_{REG\ Porteurs}_n / CNR_{REG\ Porteurs}_o)$
- Le mois 0 choisi pour l'indice « Gazole professionnel » du CNR (mars 2026) correspond au pic de cet indice (conséquence de la situation géopolitique de l'année 2026).
Afin de vous proposer une offre pertinente, serait-il possible de modifier le mois 0 de l'indice « Gazole professionnel » du CNR ?
Nous vous proposons par exemple les mois 0 suivants : mois précédant la remise de l'offre (juin 2026), moyenne des 6 premiers mois de 2026 ou bien mois de démarrage du marché (mars 2027).

Réponse :

Nous ne modifierons pas la structure de la formule de révision qui semble plutôt représentative des structures de coûts détaillés dans les CEP présentés régulièrement par les candidats.

Par ailleurs, afin d'être au plus proche de la réalité des prix au moment de la remise des offres, nous avons remis à jour les indices 0 du marché en prenant les derniers indices publiés à la date de rédaction du présent document. Contrairement à vos affirmations, ces derniers sont restés très stables depuis la rédaction du 1^{er} CCAP. En conséquence, nous joignons un CCAP V2 qui annule et remplace le document initial et devient définitif.